CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

UN MAL FRANÇAIS ? QUELQUES REMARQUES SUR LA GÉNÉALOGIE DE L'ANTIPARLEMENTARISME

Jean-Claude Caron

L'Harmattan | « Parlement[s], Revue d'histoire politique »

2013/3 n° HS 9 | pages 23 à 34

ISSN 1768-6520

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

http://www.cairn.info/revue-parlements1-2013-3-page-23.htm

!Pour citer cet article :

Jean-Claude Caron, « Un mal français ? Quelques remarques sur la généalogie de l'antiparlementarisme », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 2013/3 (n° HS 9), p. 23-34.

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

Un mal français ? Quelques remarques sur la généalogie de l'antiparlementarisme

Jean-Claude Caron
Professeur d'histoire contemporaine, membre de l'IUF,
Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, CHEC
Jeanclaudecaron arobase free.fr

La fortune d'une expression ne dispense pas d'expliquer le sens qu'on lui donne. Celle du « mal français », dont on sait qu'elle fut popularisée par un ouvrage d'Alain Peyrefitte[1], s'applique ici à une forme d'expression politique alliant les mots et les actes : l'antiparlementarisme. Si la chose paraît la mieux partagée dans l'ensemble des systèmes parlementaires, elle semble toutefois plus marquée dans certains pays. C'est ainsi que l'antiparlementarisme paraît moins virulent dans le pays considéré comme l'inventeur du parlementarisme, le Royaume-Uni. À l'inverse, en France, pays analysé comme fasciné par la figure de « l'homme providentiel »[2], notamment

1 Alain Peyrefitte, *Le mal français*, Paris, Plon, 1976.
2 Voir Jean Garrigues, *Les hommes providentiels. Histoire d'une fascination française*, Paris, Le Seuil, 2012.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

sous la forme du sauveur en uniforme, la virulence des attaques envers le Parlement et les parlementaires traverse les régimes, avec des pics concomitants aux époques du parlementarisme triomphant. Observons, au reste, que les quatre premières expériences républicaines, marquées à des degrés divers par la primauté du Parlement, se sont soldées par l'avènement d'un homme providentiel.

L'antiparlementarisme au risque de l'anachronisme

L'antiparlementarisme ne peut-il, ne doit-il s'appliquer qu'à des régimes parlementaires fonctionnant, *mutadis mutandis*, selon les règles actuelles, progressivement élaborées depuis le régime d'assemblée initié par la Révolution française ? Ne court-on pas alors le risque de projeter sur le passé un antiparlementarisme contemporain, avec un contenu sensiblement différent ? Le passage par une logique chronologique s'avère indispensable afin de se prémunir contre une illusion de continuité dans la signification des mots, davantage encore pour éviter un usage anachronique de ceux-ci : d'autant plus que ni le *Littré* (1863-1872 pour la 1re éd.), ni le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse (1866-1876, avec deux suppléments en 1878 et 1888), ni même le *Dictionnaire de l'Académie française* (1878 pour sa 7e éd.) ne connaissent le terme[3]. C'est à Maurice Barrès que le *Dictionnaire historique de la langue française* comme le *Trésor de la langue française* attribuent l'invention en 1912 du substantif antiparlementarisme – antiparlementaire, à la fois adjectif et substantif, étant, lui, apparu dès les années 1850[4]. Polémiste à la plume acérée, Barrès qualifie le Palais Bourbon de « palais du mensonge »[5] – une expression à rapprocher du célèbre « palais bourbeux », fréquemment rencontré dans la prose antiparlementaire de la IIIe République, mais aussi de la longue cohorte des métaphores de la Chambre : l'Aquarium, le Bocal, etc., ou d'une partie de celle-ci : le Marais, la Montagne…[6]

Doit-on, alors, au nom d'un respect intransigeant de l'anachronisme, s'interdire d'utiliser un mot inexistant, alors que la chose qu'il décrit existe ? Ou, plus largement, l'historien, le politiste, le sociologue échappent-ils à la tyrannie du présent et à un complexe jeu

[3] On notera que la 8e édition. du *Dictionnaire de l'Académie française*, parue entre 1932 et 1935, n'enregistre toujours pas le mot, dont l'apparition remonte à une vingtaine d'années plus tôt.

[4] Pour le *Trésor de la langue française*, le mot est apparu dans *Mes Cahiers*, t. 9, 1911-1912, Paris, Plon, 1935, p. 327.

[5] Maurice Barrès, *Mes Cahiers*, Paris, Plon, 1963, p. 638 (année 1912).

[6] Maurice Tournier, *Des noms et des gens en République (1879-1914)*, 2010, Paris, L'Harmattan, p. 187.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

d'interaction entre l'environnement lexical dans lequel ils vivent et le regard qu'ils portent sur le passé étudié ? À titre de comparaison, lorsque Nicole Loraux, spécialiste de la Cité grecque, part du présent de la démocratie – le mot et le concept qu'il recouvre - pour projeter sa problématique vers ce lointain passé, elle pose non pas l'identité de définition, mais bien l'écart (temporel et conceptuel) comme condition optimale d'interrogation de ce que fut la démocratie grecque comme de ce qu'est la démocratie présente[7]. Outre Nicole Loraux, doit-on rappeler les noms de Jules Michelet, de Marc Bloch, ou encore de Jacques Rancière, apologistes convaincus des bienfaits de l'anachronisme conscient, maîtrisé, intégré à la démarche heuristique ?[8]

Une problématique initiale pourrait être la nécessaire distinction entre trois formes d'antiparlementarisme : une critique de nature systémique ou le rejet du parlementarisme en tant que tel, pour des raisons différentes, mais convergeant *a minima* vers le refus de toute forme de représentation, c'est-à-dire, en définitive, de délégation de souveraineté, même provisoire ; une critique des abus, des faiblesses ou des lacunes du système en question, dont on entend améliorer le fonctionnement, soit pour le rendre plus représentatif, soit pour le rendre plus performant ; et une critique des ou de certains parlementaires dont le comportement est analysé comme inadéquat au regard de leurs obligations et plus largement du pouvoir qui leur est conféré par les citoyens. Ce n'est pas tant la question de la représentation nationale qui est posée alors, mais celle de la souveraineté populaire et de la représentativité de ceux à qui celle-ci est déléguée par le corps civique. Ces diverses critiques peuvent à l'évidence se recouper, mais la modification de leur sens résulte aussi de l'évolution d'un système parlementaire dont les bases constitutionnelles changent.

Pour prendre un exemple précis, la période de la monarchie orléaniste pendant laquelle Daumier et le *Charivari* ou la *Caricature* dénoncent par le mot et par l'image (y compris en trois dimensions : voir les bustes de parlementaires sculptés par Daumier[9]) « les ventrus »,

---

7 De Nicole Loraux, voir notamment « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Le genre humain,* n° 27, Le Seuil, 1993, p. 23-39 ; *La cité divisée. Critique de la politique*, Paris, Payot, 1997.

8 Voir Jules Michelet, Préface à l'*Histoire de France*, t. 1, Paris, A. Lacroix et Cie, 1880 (1re éd. 1869), p. I-XLIV ; Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire, ou métier d'historien*, Cahier des Annales, Paris, A. Colin, 2e éd., 1952 (1re éd. 1949), p. 96 ; Jacques Rancière, « Le concept d'anachronisme et la vérité de l'historien », *L'Inactuel*, n° 6, automne 1996, p. 53-68.

9 Pierre Cabanne, Michèle Gregori, Michel Le Duc, *Les bustes des parlementaires par Honoré Daumier*, Lausanne, Edita Vilo, 1980.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

« goulus », « pansus », « budgétivores » et autres « vautours » ou « loups garous », relève-t-elle de l'antiparlementarisme ?[10] S'agit-il du procès du système parlementaire en soi (à supposer qu'il existât déjà) ou de la critique d'un déficit démocratique, dans un régime fondé sur un suffrage resté très étroitement censitaire ? Cette seconde option s'impose d'autant plus que les républicains des années 1830-1840 entendent incarner à eux seuls la démocratie, se présentant comme les uniques promoteurs du suffrage universel (masculin), mais aussi d'un régime d'assemblée unique, pour des raisons historiques : malgré des réticences et même des résistances internes au camp républicain, la Convention devient le modèle d'une assemblée détentrice d'un pouvoir d'autant plus fort qu'elle participe d'un système monocaméraliste. Leur critique du système parlementaire orléaniste en est dès lors relativisée : car, au-delà des « ventrus » de la Chambre des députés, c'est le premier d'entre eux qui est explicitement visé, à savoir Louis-Philippe, et à travers lui la monarchie en tant que système. La virulence des attaques dont le « roi bourgeois », détenteur de l'exécutif et d'un peu plus que cela, est l'objet témoigne de la faiblesse persistante d'un parlementarisme encore balbutiant.

Quant à cet antiparlementarisme qui marque profondément les débuts de la monarchie de Juillet, encore faut-il l'inscrire dans une généalogie : Daumier ne fait que reprendre une thématique et un lexique déjà usités par Béranger (« Le Ventru, ou compte rendu de la session de 1818 »[11]), voire à l'époque révolutionnaire et impériale, où les critiques pleuvaient et maniaient, jusqu'à l'outrance, la critique des parlementaires – ce qui n'est pas exactement la même chose, comme on l'a vu, que la critique du parlementarisme. Parmi les « girouettes » moquées en 1815 pour leur versatilité, leur esprit corrompu et leur soumission à tous les pouvoirs successifs, nombreux sont, en effet, les parlementaires qui ont traversé sans encombre la Révolution, l'Empire et les débuts de la Restauration[12]. Tout au long du « premier » XIXe siècle, les réformateurs sociaux occupent une place non négligeable dans la production de ce discours antiparlementaire : de la

[10] Sur Daumier caricaturiste, Ségolène Le Men, *Daumier et la caricature*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2008. Voir aussi Valérie Sueur-Hermel (dir.), *Daumier, l'écriture du lithographe*, Paris, BNF, 2008. Sur une thématique plus large, Fabrice Erre, *Le Règne de la poire. Caricatures de l'esprit bourgeois de Louis-Philippe à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

[11] Voir *Œuvres complètes de Béranger*, Paris, Perrotin, 1834, vol. 2, p. 168-172.

[12] *Dictionnaire des girouettes, ou Nos contemporains peints d'après eux-mêmes*, par une société de girouettes, Paris, Alexis Eymery, 1815. Sur la question, Pierre Serna, *La République des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

célèbre « parabole de Saint-Simon » (1819) au *Voyage en Icarie* (1840) d'Étienne Cabet, les critiques se concentrent soit sur l'inutilité même de la représentation, soit sur sa confiscation au profit d'une minorité, dont on dénonce par ailleurs le comportement en séance. Évoquant l'assemblée siégeant dans l'île imaginaire d'Icarie avant la révolution de 1782, Cabet décrit sa composition comme suit :

> « Rampants, domestiques et voraces… ; renards, goulus, chiens couchants, caméléons, loups cerviers… ; vous auriez trouvé toutes les espèces dans cette ménagerie… ! C'était une poignée de riches (200 à peine) choisie par une autre poignée de riches (30 ou 40 000), ou plutôt désignés et nommés par les Ministres, qui disposaient des électeurs par leur influence et par les places ou faveurs qu'ils donnaient et promettaient… (…) Nous appelions cette machine un gouvernement *représentatif* ; mais, comme vous le voyez, ce n'était qu'une farce grossière, passez-moi l'expression, une vraie comédie, et une comédie qui coûtait cher au pauvre Peuple. »[13]

Il n'est pas difficile d'identifier la monarchie de Juillet et François Guizot comme modèles utilisés par Cabet – comme ils le sont au même moment par Karl Marx dans sa critique radicale de l'État représentatif constitutionnel, assimilé à un outil permettant à la bourgeoisie de consacrer l'avènement de sa puissance et la défense de ses intérêts de classe[14].

La capillarité de ce type d'argumentaire est telle qu'on le retrouve chez des auteurs inattendus. En témoigne ce jeune poète qui dénonce avec virulence et délectation ces

> « hommes noirs, qui prennent nos requêtes
> Pour se les renvoyer comme des raquettes
> Et, tout bas, les malins ! se disent : "Qu'ils sont sots !"
> Pour mitonner des lois, coller de petits pots
> Pleins de jolis décrets roses et de droguailles
> S'amuser à couper proprement quelques tailles,
> Puis se boucher le nez quand nous marchons près d'eux,
> – Nos doux représentants qui nous trouvent crasseux !
> – Pour ne rien redouter, rien, que les baïonnettes…,
> C'est très bien. Foin de leur tabatière à sornettes !
> Nous en avons assez, là, de ces cerveaux plats

13 Étienne Cabet, *Voyage en Icarie*, Paris, Au bureau du *Populaire*, 1848, p. 186. Souligné par l'auteur.

14 Friedrich Engels et Karl Marx, *La Sainte famille*, Paris, Éditions sociales, 1969 (1re éd. 1845), p. 129.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

Et de ces ventres-dieux. Ah ! ce sont là les plats
Que tu nous sers, bourgeois, quand nous sommes féroces,
Quand nous brisons déjà les sceptres et les crosses ! … »[15]

Ce poème intitulé *Le Forgeron*, ayant pour cadre le Palais des Tuileries vers le 10 août 1792, a été rédigé par Arthur Rimbaud, alors âgé de 15 ans, entre septembre et octobre 1870 dans une France déjà vaincue, censément républicaine, mais privée de représentation parlementaire. Rien de totalement original dans cette forme d'antiparlementarisme qui oppose le « peuple » à ses « représentants » selon des images anciennes déjà et promises encore à une longue postérité. Mais cette expression critique d'un jeune homme vivant en province, se livrant à une forme de réhabilitation de la « crapule », de la « canaille » ou encore de la « populace », à laquelle il oppose une représentation faite de bavards roués et intéressés (dans une première version, les « doux représentants » étaient qualifiés d'« avocassiers »), n'est pas sans faire écho, de manière quelque peu prophétique, à une rhétorique que l'on retrouve sous la Commune de Paris, quelques semaines plus tard, et même dès le lendemain des élections législatives du 8 février 1871, voire à une rhétorique fin de siècle libertaire ou anarchisante.

L'antiparlementarisme « fin de siècle » : un cheval de Troie dans la République ?

Pour diverses raisons, la France fin de siècle (nous parlons bien sûr de la fin du XIX[e] siècle) cristallise souvent, chez les historiens, le temps de l'antiparlementarisme triomphant – bien que le mot n'existât pas encore. Mais, en particulier avec le scandale de Panama, le temps est bien à un enrichissement quantitatif et qualitatif d'une critique à la fois formelle, personnelle et structurelle du régime parlementaire. La coïncidence de cet acmé critique avec un temps de toute-puissance du parlementarisme n'en est évidemment pas une : en l'absence d'un pouvoir exécutif fort, et donc d'un individu capable de médiatiser le ressentiment populaire, les représentants de la nation deviennent, individuellement comme collectivement, l'objet d'attaques venant de toute la palette des idéologies, mais en particulier des extrémismes. À droite, comme on l'a vu, Maurice Barrès a donné des gages à un antiparlementarisme virulent, mais dont on souligne qu'il est resté républicain, à la différence de celui de Charles Maurras. Cette tradition d'antiparlementarisme d'extrême-droite s'inscrit dans une longue

[15] Arthur Rimbaud, « Le forgeron », dans *Œuvre-Vie*. Édition du centenaire établie par Alain Borer avec la collaboration d'Andrée Montègre, Paris, Arléa, 1991, p. 128-129.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

généalogie depuis la contre-révolution[16], passant par quelques acteurs ou moments clefs (Panama, Dreyfus, les Ligues) et quelques prolongements vingtiémistes (Vichy, Poujade, etc.). Pour autant, le caractère englobant de l'analyse relève là encore de la facilité : *quid*, en définitive, de commun entre le rejet, au nom d'une philosophie politique absolutiste, de toute forme de représentation élue (tendance maistrienne ou bonaldienne) et la critique d'un système laissant, par exemple, le Front national à la porte du Parlement, d'où la revendication (qui relève aussi du débat sur l'antiparlementarisme) d'un scrutin proportionnel ? Surtout, comme en témoigne le boulangisme, la terminologie même d'antiparlementarisme demande à être étudiée de près au regard des positions des différents « partis », y compris ceux qui s'affichent hautement comme républicains. L'un des premiers, Jacques Néré, a posé la question de la gauche antiparlementaire dans sa thèse consacrée à la crise industrielle de 1882 et sa relation avec l'essor du mouvement boulangiste, puis dans son « Kiosque » consacré au boulangisme dans la presse[17]. Réagissant à ce constat qu'il partage mais juge trop restrictif, Pierre Sorlin le corrige ainsi : « Si le fait est profondément exact, il est peut-être dangereux de laisser croire que seules la gauche et l'extrême droite sont antiparlementaires sous la Troisième République »[18].

À l'autre extrémité de la palette idéologique, les socialistes révolutionnaires, les anarcho-syndicalistes et la presse qui leur est associée (*L'Assiette au beurre*, *Le Père Peinard, La Guerre sociale*) ne sont pas en reste. Ils procèdent à une réactualisation du thème des « ventrus » et autres « budgétivores » de la monarchie de Juillet sous la forme d'une association aux relents antisémites aussi marqués qu'à l'extrême-droite[19] entre la représentation élue et le monde de la finance – le Moloch, le

16 Sur cette notion, voir Jean-Clément Martin (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011 ; Bruno Dumons et Hilaire Multon (dir.), *« Blancs » et contre-révolutionnaires. Espaces, réseaux, cultures et mémoires (fin XVII^e^-début XX^e^ siècles) : France, Italie, Espagne, Portugal*, Rome, École française de Rome, 2011.

17 Jacques Néré, *La crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste*, thèse d'histoire de l'université de Paris, 1959, inédite ; et *Le boulangisme et la presse*, Paris, A. Colin, 1964, coll. Kiosque. Sur le sujet, de Jean Garrigues, *Le boulangisme*, Paris, PUF, 1992 ; *Le général Boulanger*, Paris, Perrin, 1999 et *infra* « Le boulangisme est-il un antiparlementarisme ? », p. 49-58. Voir aussi de Bertrand Joly, *Déroulède. L'inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998 ; et *Nationalistes et conservateurs en France, 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

18 Pierre Sorlin, compte rendu de lecture du *Boulangisme et la presse, Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1969, vol. 24, n° 2, p. 528-531.

19 Michel Dreyfus, *L'antisémitisme à gauche. Histoire d'un paradoxe, de 1830 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

Veau d'or, etc.[20] Quelques années plus tard, Sébastien Faure, le théoricien de l'anarchisme dont il a dirigé une monumentale encyclopédie, prononce à l'article « antiparlementarisme » un cinglant réquisitoire contre le système parlementaire :

> « Établir l'impuissance et la pourriture morale des Assemblées parlementaires ; montrer l'incohérence et l'absurdité du système représentatif ; prouver par des faits courants la malfaisance d'un régime qui, en conférant au Parlement un pouvoir en quelque sorte sans limite pour une durée beaucoup trop longue et qui gère tous les intérêts d'une nation, enlève à la population tous ses droits et la gestion de ses propres affaires ; tel est le but que poursuit l'Antiparlementarisme. »[21]

L'image s'impose comme un support privilégié pour toucher un public populaire. Car, même dans la France fin de siècle, présentée comme un temps de scolarisation généralisée, elle conserve une efficience inégalée comme forme de propagande politique[22]. Parmi les dessinateurs les plus productifs sur la question dans la mouvance anarchisante, figure Jules-Félix Grandjouan, auteur d'une affiche du Comité révolutionnaire antiparlementaire dénonçant « Le vol des quinz'mil' », une allusion au montant de l'indemnité parlementaire que les députés ont voté[23].

Cet exemple de document renvoie par ailleurs à une question de méthodologie, elle-même conditionnant le regard du chercheur sur le phénomène étudié : face à la question récurrente de la hiérarchisation des sources, comment évaluer l'impact des innombrables documents qui s'appuient sur les registres de l'humour, de l'ironie, du sarcasme, en mots et en images, pour produire une critique – mais là encore : une critique de quoi ? Existe-t-il un ou plusieurs niveaux de lecture juxtaposés de ces registres dont l'impact a longtemps été sous-estimé ?

---

[20] Maurice Tournier*, op. cit.*, p. 187. Sur l'anarchisme fin de siècle, Vivien Bouhey, *Les anarchistes contre la République. Contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République (1880-1914),* Rennes, PUR, 2008.et *infra* « L'antiparlementarisme des anarchistes au moment de l'affaire de Panama », p. 73-84.

[21] Sébastien Faure (dir.), *Encyclopédie anarchiste*, Œuvre internationale des éditions anarchistes, s.l., imp. La Fraternelle, s.d., 4 vol.

[22] Voir les travaux de Bertrand Tillier, notamment *La RépubliCature, la caricature politique en France (1870-1914)*, Paris, CNRS Éditions, 1997 ; ou, sur un objet plus précis, *Les artistes et l'affaire Dreyfus, 1898-1908,* Seyssel, Champ Vallon, 2009.

[23] Comité révolutionnaire antiparlementaire. *Le Vol des Quinz'mill'. Palais Bourbeux. 41 fr par jour pour duper la classe ouvrière…* Affiche de Jules-Félix Grandjouan, s.l., s.d., ca 1910, BNF. Voir aussi dans [Sources], Une série d'affiches antiparlementaires placardées lors des législatives de 1910 présentées par Alexandre Niess, p. 158 et suivantes.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

La chose n'est pas nouvelle à la « Belle Époque » : sous la II^e^ République, *l'Assemblée nationale comique* de Lireux et Cham, qui prend pour cible l'Assemblée constituante élue en avril 1848, utilise tous les registres de la caricature, de l'outrance des traits physiques au bestiaire en passant par la représentation inspirée par un patronyme (ainsi du – très momentanément – célèbre député Rateau…)[24]. Apparemment égalitaire, le traitement réservé aux députés croqués varie en fait selon leur position politique : l'extrême gauche parlementaire, dont les interventions à la tribune sont régulièrement ponctuées par des rires ou des moqueries, est sujette à une ridiculisation plus marquée, qui touche également ceux qui ne respectent pas les canons habituels de la rhétorique parlementaire (Victor Hugo ou Alphonse de Lamartine sont ainsi régulièrement représentés comme des poètes égarés en politique)[25]. Parfois, la distinction se fait plus subtile : sous l'apparence d'une critique individuelle de parlementaires de tous bords, certains d'entre eux sont privilégiés par une attaque qui, dès lors, apparaît moins comme une critique du parlementarisme en tant que tel que comme l'instrumentalisation de l'enceinte parlementaire comme territoire du combat politique.

Actualité de l'antiparlementarisme

Évoquer l'antiparlementarisme actuel, dans le cas de la France, pourrait sembler quelque peu… anachronique. Pourtant, à scruter idéologies, programmes et slogans de plusieurs partis, on y relève des aspects qu'il est tentant d'associer à une forme d'antiparlementarisme. La thématique du « coup de balai » boulangiste est revenue sur le devant de la scène, sous des formes à peine modifiées[26]. Mais une question

[24] Nous renvoyons à Jean-Claude Caron, « Les représentations du parlementarisme à travers le registre de l'humour. *L'Assemblée nationale comique* de Lireux et Cham (1850) », *in* Jean Garrigues, Éric Anceau, Frédéric Attal, Noëlline Castagnez, Noëlle Dauphin, Sabine Jansen et Olivier Tort (dir.), *Assemblées et parlements dans le monde du Moyen Âge à nos jours. 57^e^ Conférence de la Commission internationale pour l'Histoire des Assemblées d'État*, Paris, CHPP – Assemblée nationale, 2010, t. 2, p. 1357-1371 (http://www.parlements.org/publications/congres_CIHAE_2006_Jean-Claude_Caron.pdf).

[25] Voir Thomas Bouchet, *Un jeudi à l'Assemblée. Politiques du discours et droit au travail dans la France de 1848*, Québec, Nota Bene, 2007. Sur l'éloquence de Hugo, Marieke Stein, *Victor Hugo orateur politique (1846-1880)*, Paris, Honoré Champion, 2007 ; sur celle de Lamartine, Dominique Dupart, *Le lyrisme démocratique ou la naissance de l'éloquence romantique chez Lamartine, 1834-1849*, Paris, Honoré Champion, 2012.

[26] On citera, pour mémoire, l'appel de Ségolène Royal à « faire le ménage », affirmant qu'elle passerait « un bon coup de balai » si elle était élue (déclaration du 11 septembre 2011 à propos de l'affaire Bourgi) et le titre de l'ouvrage de Jean-Luc Mélenchon, *Qu'ils s'en aillent tous !*, Paris, Flammarion, 2010.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

préalable se pose au chercheur : que faire de l'antiparlementarisme « populaire » auquel nul n'échappe du simple fait de vivre dans la Cité et qui dépasse parfois, il est vrai, la critique du système parlementaire pour vilipender la sphère politique dans son ensemble (individus et institutions) ? Le fait qu'il emploie toujours les mêmes formules, les mêmes images, le fait qu'il apparaisse aussi comme un révélateur d'un désarroi social et d'un rejet non seulement de *la* politique comme représentation, mais *du* politique comme instance de régulation pacifique du conflit et, partant, comme promoteur de justice sociale, tout cela disqualifie-t-il la chose aux yeux de l'historien, du sociologue, du politiste ? Comment ces derniers peuvent-ils tirer parti de cette relative conformité des formes d'expression populaire de l'antiparlementarisme à quelques figures ressassées ? Le recours à des catégories habituelles constituant autant de critères de distinction - tel le social, le générationnel, le genre, le religieux, le culturel – est une possibilité.

Mais des phénomènes plus récents posent la question de formes renouvelées de l'antiparlementarisme : moins celle émanant des populismes de droite ou d'extrême droite, qui emprunte aux formes traditionnelles de rejet des « élites », que celle de mouvements protestataires classés à gauche, voire à l'extrême gauche, comme les « indignés ». Dans un éditorial du *Courrier international*, Philippe Thureau-Dangin analyse ces deux extrémismes (populisme de droite, indignation de gauche) comme deux rejets parallèles de la démocratie représentative :

> « Au risque de choquer, avançons l'idée suivante : la montée des populismes européens, classés à droite, n'est pas si éloignée d'un mouvement comme les "indignés" espagnols, classés plutôt à gauche. Ce sont même les deux côtés de la même médaille. On retrouve chez les uns comme chez les autres un égal rejet des partis politiques traditionnels et une déception à l'égard du système parlementaire. La démocratie représentative, qui suppose de déléguer la volonté générale à certains élus, n'est plus vraiment aimée. » [27]

Thureau-Dangin établit toutefois une nette ligne de démarcation entre les deux mouvements, notant que ni les analyses, ni les solutions à la crise de confiance dans la démocratie parlementaire ne sont identiques – il pointe ainsi le culte du chef, présent à droite, absent à gauche.

Mais, de manière sporadique, une forme d'antiparlementarisme plus

[27] Philippe Thureau-Dangin, « Populistes, indignés, même combat ? », *Le Courrier international*, n° 1073, « L'indignation est-elle une politique ? », 26 mai 2011.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

ou moins avoué se manifeste dans le champ médiatique et/ou le champ politique, usant d'un argumentaire recyclé. En témoigne, par exemple, le débat récurrent, réactivé durant l'été 2011, sur l'absentéisme des députés, qui se double en général d'une critique sur le traitement et les avantages divers dont ils bénéficient. En 2009, Bernard Accoyer, alors président de l'Assemblée nationale, avait lui-même répondu aux critiques du même genre dont les députés avaient été l'objet – et pas seulement en provenance de l'extrême-droite ou de l'extrême-gauche. Le fait que ces attaques du printemps 2009 soient survenues au moment du vote de la loi Hadopi ne relève pas, à l'évidence, de la coïncidence. En démocratie, l'antiparlementarisme apparaît comme une latence devenant, à l'occasion, une variable d'ajustement, puis un argument premier et frontal mobilisé à l'occasion de certains débats particulièrement sensibles. Ces attaques contre les membres de l'Assemblée nationale touchent également les sénateurs, voire l'institution sénatoriale en tant que telle, et les membres du Parlement européen.

Restons dans le champ de l'historien et dans le temps long qui, seul, ici, permet de saisir ce que la politique donne à entendre et à voir comme (ré)activation de l'antiparlementarisme. Derrière ces formes devenues banales de la critique antiparlementaire, surgit une relation entre deux doctrines à la fois complémentaires et contraires : la souveraineté populaire et la démocratie représentative. Cette relation interroge tous les contemporanéistes qui s'occupent de l'histoire politique de la France de la Révolution française jusqu'à nos jours[28]. La question du parlementarisme comme horizon de cette souveraineté populaire a été posée tout au long du XIXe siècle dont elle constitue peut-être le thème central du débat politique. À lire les débats parlementaires dès la Restauration, on perçoit que, même pour les plus libéraux des députés, la contradiction affleure en permanence entre la critique d'un système verrouillé par la « faction », aboutissant à la mise en place d'une *représentation légale* qui ne représente pas le *pays réel*, et la crainte d'un élargissement, même modéré, du corps électoral. L'adoption du suffrage universel masculin en 1848 n'a pas fondamentalement changé la donne. Arc-boutées sur un parlementarisme fort, les II^{e} et III^{e} Républiques ont été les promoteurs d'une souveraineté *nationale* plus que *populaire*. Car l'extension de la

[28] Voir par exemple la *Revue d'histoire du XIX^{e} siècle*, « La souveraineté populaire. Expériences et normalisations en Europe (1800-1848) », sous la dir. de Laurent Colantonio, Emmanuel Fureix et François Jarrige, n° 42, 2011/1.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan

citoyenneté électorale à l'ensemble du peuple (masculin) ne résout pas pour autant la question de la représentativité de l'assemblée élue, face à des questions posées dès la Révolution française : mode de désignation des candidats, nature et durée du mandat, contrôle et révocation des élus, etc. Mais aussi, et plus largement, la question du Parlement comme seule instance de représentation de la souveraineté déléguée par le peuple s'impose régulièrement dans le débat. Face à l'affaissement tendanciel de la participation aux élections législatives, cette question de la représentativité parlementaire reste actuelle. Elle n'est pas spécifiquement française, mais se pose à l'ensemble des démocraties parlementaires, plus encore en période de crise économique et sociale. Le temps est au déficit de confiance envers les institutions et les individus, un terreau favorable au développement de l'antiparlementarisme. Pour autant, le niveau de ce dernier reste (en France) stable et ne semble pas devoir recourir à des formes violentes. Est-ce le signe d'une mutation de la protestation populaire, respectueuse des cadres légaux définis par la constitution, ou d'une concurrence d'autres formes d'engagement politique, qu'incarne par exemple le phénomène associatif, reflet d'une parcellisation croissante des combats menés ?

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Université Paris-Descartes - Paris 5 - - 193.51.85.60 - 24/10/2015 20h54. © L'Harmattan